

Date: Le vendredi 4 juin 1999 - n° 41

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

Le vendredi 4 juin 1999

N° 41

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE cette Assemblée réitère sa confiance aux vice-présidents de l'Assemblée nationale, les députés de Chauveau et de Saint-Maurice.

La motion est adoptée.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 67 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 371-19990604)

M. Chevette, ministre délégué aux Affaires autochtones, dépose :

Copie d'une entente intervenue, le 21 mai 1999, entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Montagnais de Natashquan, concernant le développement et la gestion des ressources fauniques.

(Dépôt n° 372-19990604)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 297 citoyennes et citoyens de Preissac, concernant le territoire scolaire de la Municipalité de Preissac de même que la stabilité et la survie de l'École Saint-Paul de Preissac.

(Dépôt n° 373-19990604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose trois documents qui avaient déjà été déposés à l'Assemblée nationale :

Copie d'une note du sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, datée du 6 décembre 1995, concernant le rapport d'enquête du Vérificateur général sur l'octroi par le Secrétariat à la restructuration de contrats de service. (voir le *Procès-verbal* du 6 décembre 1995, document n° 767)

(Dépôt n° 374-19990604)

Copie d'une lettre du sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, datée du 26 novembre 1996, concernant un article paru le 25 novembre 1996 dans le quotidien The

4 juin 1999

Gazette et traitant de certains événements survenus en mai 1966. (voir le *Procès-verbal* du 27 novembre 1996, document n° 489)

(Dépôt n° 375-19990604)

Copie d'un avis juridique de la Direction des affaires juridiques du ministère du Revenu, daté du 4 juin 1998, concernant l'entente signée avec M. Byron Horne, «Club Rez Enr.». (voir le *Procès-verbal* du 4 juin 1998, document n° 1684)

(Dépôt n° 376-19990604)

Motions sans préavis

M. Bédard (Chicoutimi) propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses condoléances à la famille et aux proches de monsieur Ulric Blackburn, décédé le 2 juin dernier, et souligne son importante contribution au développement de la ville de Chicoutimi et de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean en plus de son implication au sein de l'Union des municipalités du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Benoit (Orford) présente une motion concernant la Semaine de l'environnement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant Emploi Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Delisle (Jean-Talon) présente une motion concernant le remaniement du calendrier scolaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 juin 1999

M. Williams (Nelligan) présente une motion concernant l'ajout d'ARICEPT à la liste des médicaments remboursés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Vallières (Richmond) présente une motion concernant l'intervention du ministre des Finances du Québec dans le dossier de la plainte contre le bannissement de l'amiante par la France; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Leblanc (Beauce-Sud) présente une motion concernant l'apport des organismes communautaires et bénévoles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Sirros (Laurier-Dorion) présente une motion concernant les possibilités de fusion dans les municipalités; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Després (Limoilou) présente une motion concernant les organismes communautaires de la Capitale nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Mulcair (Chomedey) présente une motion concernant l'apport des associations d'âge d'or de la circonscription de Chomedey; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Kelley (Jacques-Cartier) présente une motion concernant le 100^e anniversaire de naissance de Frank Scott; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bordeleau (Acadie) présente une motion concernant le système d'assurance automobile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Dupuis (Saint-Laurent) présente une motion concernant l'apport économique de la compagnie Bombardier aéronautique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 juin 1999

M. Gautrin (Verdun) présente une motion concernant le jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire *Slattery c. Slattery*; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) présente une motion concernant le départ de M. Jean Martel de la Commission des valeurs mobilières du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Interrompant la lecture de la motion par M. Paradis, M. le Président donne la directive suivante :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Selon la tradition parlementaire, nulle motion ne peut être rédigée dans le style d'un discours, d'un pamphlet ou d'une démonstration, s'appuyant ainsi sur le règlement Geoffrion à l'article 150.

M. Cusano (Viau) présente une motion concernant la Commission d'accès à l'information; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi concernant la Société nationale du cheval de course;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, et n° 7, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée

4 juin 1999

du projet de loi n° 61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec;

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, et n° 23, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal;
- pour le 11 juin 1999, la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de prendre en considération le projet de rapport sur les travaux d'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et de planifier les travaux pour l'automne 1999.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de suspension des règles proposée par M. Brassard, leader du gouvernement, le jeudi 3 juin 1999.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, le vote est reporté à la reprise de la séance, cet après-midi.

À 12 h 55, M. le Président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

4 juin 1999

La séance reprend à 15 h 02.

Avant la mise aux voix de la motion, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un nouveau motif d'irrecevabilité de la motion. Il demande à la présidence s'il est possible, dans une motion de suspension des règles de procédure, de suspendre le paragraphe 3 de l'article 87 du Règlement.

Après avoir pris la question en délibéré, M. le Président rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il est possible de suspendre le paragraphe 3 de l'article 87 du Règlement par une motion de suspension des règles de procédure. L'article 87 vise uniquement l'ordre dans lequel les affaires prioritaires sont étudiées par l'Assemblée. Le fait de suspendre l'application du paragraphe 3 de l'article 87 n'a pas pour effet d'écarter la possibilité de présenter une motion portant sur l'intégrité du Parlement et de ses membres. Toutefois, une telle motion ne pourrait être traitée prioritairement par l'Assemblée tant que ses travaux seraient régis par la motion de suspension des règles de procédure.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté ce matin sur la motion de suspension des règles proposée par M. Brassard, leader du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour: **59** Contre: **32** Abstention: **0**

4 juin 1999

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Landry, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 63, Loi concernant certains contrats du ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 28 en annexe)

Pour: **54** Contre: **32** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 63 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 63 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 63, Loi concernant certains contrats du ministère du Revenu.

Le projet de loi n° 63 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

4 juin 1999

Adoption

M. Landry, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 63, Loi concernant certains contrats du ministère du Revenu, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Avant la mise aux voix du projet de loi n° 63, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement par lequel il souligne l'irrégularité de la procédure d'étude détaillée du projet de la commission plénière. Il soutient qu'au terme de ses travaux, la commission aurait dû disposer d'une motion visant à l'adoption du projet de loi, ce qui n'a pas été fait. M. Bissonnet, vice-président, rend la décision suivante sur la question du leader de l'opposition officielle :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Selon la tradition parlementaire, lorsqu'elle procède à l'étude détaillée d'un projet de loi, une commission a seulement l'obligation d'adopter les éléments constitutifs du projet de loi. Elle n'a pas à adopter le projet de loi en tant que tel. C'est l'Assemblée qui disposera du projet de loi au moment où elle votera à l'étape de l'adoption du projet de loi.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour: 51 Contre: 32 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi n° 63 est adopté.

À 20 h 04, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 juin 1999, à 10 heures.

4 juin 1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

4 juin 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de suspension des règles de M. Brassard :

(Vote n° 27)

POUR - 59

Arseneau	Brassard	Facal	Lemieux
Barbeau	Caron	Gendron	Létourneau
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Marois
(Berthier)	Charest	Goupil	Morin
Beaudoin	(Rimouski)	Harel	Papineau
Beaumier	Chevrette	Jolivet	Paquin
Bédard	Cliche	Julien	Paré
Bergeron	Côté	Kieffer	Payne
Bertrand	(Dubuc)	Labbé	Perreault
(Charlevoix)	Côté	Lachance	Rioux
Bertrand	(La Peltrie)	Landry	Robert
(Portneuf)	Cousineau	Laprise	Rochon
Blanchet	Désilets	Leduc	Simard
Boisclair	Deslières	Legault	(Montmorency)
Boucher	Dion	Léger	St-André
Boulerice	Doyer	Lelièvre	Vermette
Boulianne	Duguay		

CONTRE - 32

Béchar	Després	Laporte	Pelletier
Bélanger	Dupuis	Leblanc	(Chapleau)
Benoit	Fournier	Loiselle	Poulin
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Sirros
Brodeur	Gautrin	Marsan	Tranchemontagne
Cholette	Gobé	Mulcair	Vallières
Copeman	Kelley	Ouimet	Whissell
Cusano	Lamquin-Éthier	Paradis	Williams
Delisle			

4 juin 1999

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Landry, ministre du Revenu, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 63 :

(Vote n° 28)

POUR - 54

Arseneau	Boulianne	Dion	Léger
Barbeau	Brassard	Doyer	Lelièvre
Baril	Caron	Duguay	Lemieux
(Berthier)	Carrier-Perreault	Gendron	Morin
Beaulne	Charest	Geoffrion	Papineau
Beaumier	(Rimouski)	Goupil	Paquin
Bédard	Chevrette	Harel	Paré
Bergeron	Cliche	Jolivet	Payne
Bertrand	Côté	Julien	Rioux
(Charlevoix)	(Dubuc)	Kieffer	Robert
Bertrand	Côté	Lachance	Rochon
(Portneuf)	(La Peltrie)	Landry	Simard
Blanchet	Cousineau	Laprise	(Montmorency)
Boisclair	Désilets	Leduc	St-André
Boucher	Deslières	Legault	Vermette
Boulerice			

CONTRE - 32

Béchar	Després	Laporte	Pelletier
Bélanger	Dupuis	Leblanc	(Chapleau)
Benoit	Fournier	Loiselle	Poulin
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Sirros
Brodeur	Gautrin	Marsan	Tranchemontagne
Cholette	Gobé	Mulcair	Vallières
Copeman	Kelley	Ouimet	Whissell
Cusano	Lamquin-Éthier	Paradis	Williams
Delisle			

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Landry, ministre du Revenu, proposant l'adoption du projet de loi n° 63

4 juin 1999

:

(Vote n° 29)

POUR - 51

Barbeau	Boulianne	Dion	Morin
Baril	Brassard	Doyer	Papineau
(Berthier)	Caron	Gendron	Paquin
Beaulne	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paré
Beaumier	Charest	Goupil	Payne
Bédard	(Rimouski)	Jolivet	Pelletier
Bergeron	Chevrette	Julien	(Abitibi-Est)
Bertrand	Cliche	Lachance	Rioux
(Charlevoix)	Côté	Landry	Robert
Bertrand	(Dubuc)	Laprise	Rochon
(Portneuf)	Côté	Leduc	Simard
Blanchet	(La Peltrie)	Léger	(Montmorency)
Boisclair	Cousineau	Lelièvre	St-André
Boucher	Désilets	Lemieux	Vermette
Boulerice	Deslières	Léonard	

CONTRE - 32

Béchar	Després	Leblanc	Poulin
Bélanger	Dupuis	Loiselle	Sirros
Benoit	Fournier	Marcoux	Tranchemontagne
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vallières
Brodeur	Gautrin	Mulcair	Whissell
Cholette	Gobé	Ouimet	Williams
Copeman	Kelley	Paradis	
Cusano	Lamquin-Éthier	Pelletier	
Delisle	Laporte	(Chapleau)	

ABSTENTION - 0